

# Les contrats aidés, un atout recrutement pour les collectivités !

## Le CUI - CAE, c'est quoi ! ?

- > Contrat Unique d'Insertion /
- > Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le CUI-CAE est un dispositif de l'Etat destiné à favoriser l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

### Faire face à des besoins collectifs non satisfaits :

services aux personnes, environnement...

Il est financé par l'Etat et par les Conseils généraux pour les bénéficiaires du RSA.

L'Etat prend en charge une partie du coût relatif à l'embauche réalisée en contrat d'accompagnement dans l'emploi. Il peut également participer au financement des actions d'accompagnement, de formation, mises en œuvre au bénéfice du titulaire du contrat.

### Les employeurs éligibles

- les collectivités territoriales,
- les personnes morales de droit public (y compris les SEM),
- les organismes de droit privé à but non lucratif,
- les personnes morales chargées de la gestion d'un service public,
- les associations n'ayant pas de salarié permanent dans certaines conditions,
- les groupements d'employeurs uniquement pour des fonctions internes au groupement,
- les associations de service aux personnes,
- les ateliers et chantiers d'insertion conventionnés au titre de l'article L 322-4-16-8 du code du travail.

### Demands d'emploi éligibles

- demandeurs d'emploi de longue durée, ayant 12 mois d'inscription sur les 18 derniers mois,
- demandeurs d'emploi âgé de 50 ans, sans durée d'inscription,
- bénéficiaires du RSA,
- demandeurs d'emploi reconnu travailleur handicapé, sans durée d'inscription,
- demandeurs d'emploi en fin de droit bénéficiaires de l'ASS,
- jeunes en contrat CIVIS,
- jeunes demandeur d'emploi résidant en zone urbaine sensible (ZUS),
- demandeur d'emploi résidant en zone CUCS, sans durée d'inscription,
- personnes ayant fait l'objet d'une peine privative de liberté sans durée d'inscription,

**À titre dérogatoire**, des CAE pourront être ouverts à des personnes qui, bien que ne remplissant pas les conditions définies ci-dessus, rencontrent, du fait notamment de leur âge, de leur situation sociale ou familiale, des difficultés particulières à l'emploi.

### Montant et durée de l'aide versée à l'employeur

En Bourgogne, l'aide correspond à une prise en charge de 80% du taux horaire brut du SMIC. Cette aide est versée chaque mois pendant toute la durée de la convention CUI-CAE (ne pas confondre avec la durée du contrat de travail). Le montant et la durée de l'aide (plafonnée à 26h) sont également fonction du nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat.

- la formule suivante est appliquée : (SMIC brut horaire) x (nb d'heures hebdo x 4,33 x 80%).
- Ex pour un CUI-CAE en CDI à 35h hebdo :  $9,22€ \times (26 \times 4,33 \times 0,80) = 830 €$  par mois versés à l'employeur pendant 6 mois (et plus si convention renouvelée).



Le panorama des mesures pour l'emploi, à réclamer auprès de votre conseiller !

## Exemples de montants indicatifs

### CUI - CAE (non marchand)

Taux de prise en charge >	80%	80%	105% ACI	105% ACI
exemples de durée hebdo en heures	20	26	20	26
<b>Rémunération brute théorique</b>	799,07	1038,79	799,07	1038,79
Montant total de l'aide	854,86	1208,34	1054,62	1349,45
<b>Coût réel salarial après aides</b>	281,65	269,13	81,89	128,01

Une précision ?

Contactez votre pôle emploi\* !



\*Vous connaissez votre pôle emploi de référence, contactez nous directement !

- Beaune** - ZAC porte de Beaune, 7b rue Buffon  
ape.21066@pole-emploi.fr / tél. : 03 80 25 31 77
- Dijon Centre** - 7 rue des Corroyeurs  
ape.21012@pole-emploi.fr / tél. : 03 80 76 20 24
- Dijon Chenôve** - 17 rue Paul Langevin à Chenôve  
ape.21013@pole-emploi.fr / tél. : 03 80 51 77 18
- Dijon Lac** - 5 bd Chanoine Kir  
ape.dijon-lac@pole-emploi.fr / tél. : 03 80 54 09 44
- Dijon Toison** - 4 rue de Bruges  
ape.21074@pole-emploi.fr / tél. : 03 80 78 21 22
- Dijon Voltaire** - 1A bd Voltaire  
ape.21090@pole-emploi.fr / tél. : 03 80 68 41 77
- Montbard** - 1A bd Voltaire  
ape.21051@pole-emploi.fr / tél. : 03 80 89 96 45